



VOIX DES MINEURS
ET DES METALLURGIESTES



F.G.M.M.-C.F.D.T.

le service aux Salariés

L'Union Fédérale des Mineurs reçue au Ministère de l'Industrie

IL FAUT PRENDRE DES MESURES

Faisant suite à sa demande d'entrevue avec le Ministère de l'Industrie, l'Union Fédérale a été reçue le 24 juin par trois représentants de ce ministère.

L'objet de cette entrevue était de faire connaître, à nos tutelles, l'inquiétude de notre profession quant à son avenir. Car, si un certain nombre de mesures ne sont pas prises, nous risquons fort, en l'an 2000, de n'être plus que quelques centaines de mineurs, alors qu'aujourd'hui, nous sommes 60 000, sans compter tous les emplois qui gravitent autour des mines, qui font presque doubler ce chiffre.

Il ne faut pas que les bassins miniers soient désertifiés, mais réindustrialisés, d'où nécessité de créer des emplois dans certains secteurs qui à terme, risquent de disparaître et il faut s'y prendre à temps.

Nous devons continuer d'exploiter toute notre richesse dans le sous-sol français, car c'est une économie de devises ainsi qu'une autonomie dans le domaine de l'énergie. Notre politique ne doit pas être tributaire d'événements économiques conjoncturels, comme c'est le cas actuellement, mais elle doit faire l'objet d'une planification.

La C.F.D.T. a exigé de la part du Ministère la mise en place de plans d'avenir, car la récession actuelle a également des conséquences dramatiques sur le plan social, telles que la baisse des cotisants au régime S.S.M. avec de graves incidences sur la gestion de la Sécurité Sociale Minière.

Points essentiels soulevés:

Charbon:

- quelle place pour le charbon français?
- contrat EDF à négocier;
- vérité des coûts (charges non liées);
- mise en place d'une réelle politique de réindustrialisation.

Ardoises:

- ouvrir des négociations tripartites (pouvoirs publics, direction, organisations syndicales). Il est scandaleux qu'il y ait eu 483 licenciements, sans qu'il n'y ait eu de discussion, c'est la première fois qu'une entreprise disparaît dans ces conditions;
- il faut permettre le départ en retraite anticipée avec 30 ans de service (212 personnes concernées);
- une restructuration des mines d'ardoises s'impose.

Potasse:

- obtenir des garanties quant au maintien du mineur en production;
- maintien du monopole de vente;

- création d'une saline;
- reconnaissance précise du gisement hors concession.

Le problème des petites mines a été évoqué également. Concernant les questions sociales, nous avons soulevé le problème des C.H.S.-C.T. pour les mines ainsi que l'ouverture de discussions sur la réduction et l'aménagement du temps de travail ainsi que les points tournant autour du pouvoir d'achat.

La réponse des représentants de l'Industrie s'inscrit dans la droite ligne de la politique élaborée par le Premier Ministre, qui consiste à faire le maximum pour réussir le défi économique sur l'avenir de nos entreprises.

Pas de réponse précise quant à l'orientation future ainsi que sur les aspects sociaux, mais en précisant néanmoins que l'aspect social devrait être pris en compte. Belle déclaration de principe. Concernant les discussions éventuelles sur la réduction et l'aménagement du temps de travail, il est évident pour nos tutelles que des opérations peuvent se réaliser, à condition qu'elles se traduisent par un coût nul pour l'entreprise.

Sur les salaires: il n'y aura aucune augmentation en 86, là aussi, ce sont les directives gouvernementales. Le décret sur les C.H.S.-C.T. est en cours de parution dans les prochaines semaines, il ne manque plus que la signature de deux ministres.

Pour avoir des réponses plus précises sur un certain nombre de points, nous reprendrons contact dans les prochaines semaines avec le Ministère.



BUREAU FÉDÉRAL DU 10 SEPTEMBRE

Ce n'est qu'un début, continuons pour l'emploi

Après la consultation des syndicats organisée à partir du 1^{er} juillet, le bureau fédéral a décidé de ne pas signer dans l'immédiat l'avenant à l'accord de février 82 sur la durée du travail. Ce texte signé le 17 juillet par F.O. et C.G.C. a été jugé insuffisant à lui seul.

(Au passage, une question : « As-tu la chance de faire partie de ces adhérents bien informés, qui ont donné leur avis, car leurs sections et syndicats ont pris les moyens de le faire ? Sinon, il faudrait en parler à tes responsables »).

L'absence de R.T.T. obligatoire au niveau national en contrepartie de la modulation plafonnée à 44 heures hebdomadaire est le motif principal de notre refus. La deuxième motivation est la difficulté, reconnue par beaucoup, que nous avons à agir, négocier et conclure des accords dans les entreprises. Selon les situations vécues, selon l'appréciation des capacités à utiliser les possibilités ouvertes de négocier et conclure des accords d'entreprise ou d'établissement, les jugements ont été plus ou moins positifs sur la transformation de la majoration de 25 % en repos compensateur, ou en réduction de la durée du travail, ou en formation professionnelle indemnisée sur la 5^e équipe en 33 h 36, sur le travail de nuit des femmes, sur la récupération en repos compensateur des heures supplémentaires. Le poids du chômage, la crainte de perdre son emploi, pèsent sur les salariés. Ils sont peu disposés à agir, particulièrement à faire grève. De plus, les comportements de certains patrons se raidissent, renforcés qu'ils sont par l'arrivée au gouvernement de la majorité R.P.R.-U.D.F. Dans certaines entreprises, la démagogie de la C.G.T., les méthodes que certains de ses militants emploient, brident notre expression.

Par exemple, quel aveu de faiblesse de la C.G.T. de Renault-Billancourt, lorsqu'elle n'a plus d'autres moyens d'actions que des commandos P.C.-C.G.T. ! Les violences physiques sérieuses qu'ont encaissé des camarades C.F.D.T. sont inadmissibles.

En gagnant l'ouverture des négociations avec l'U.I.M.M., sur notre plate-forme revendicative, nous avons réussi à nous mettre en capacité de proposition au niveau national.

Cette plate-forme n'a pas été remise en cause par la consultation.

Au contraire, prenant en compte la cohésion dans la fédération sur notre volonté d'aller de l'avant pour négocier le plus vite possible les autres chapitres, le bureau fédéral n'a pas dit non pour toujours à la signature d'accords avec l'U.I.M.M. En gardant la cohérence du « paquet revendicatif », le bureau fédéral a décidé de juger, au moment opportun, sur plusieurs chapitres, y compris le premier jugé insuffisant le 10 septembre. En effet, il faut tenir compte des conséquences pour la suite, puisque tout le monde est d'accord pour continuer.

Il faut tenir compte de l'U.I.M.M. puisque c'est avec elle qu'il faut négocier. Mais il faut trouver les moyens pour que l'U.I.M.M. tienne mieux compte des propositions de la F.G.M.M.

Maintenant les débats entre nous doivent uniquement porter sur les actions que nous devons construire pour appuyer la deuxième phase des négociations.

Pour qu'elles ne restent pas formelles, pour qu'elles ne traînent pas en longueur, il faut montrer partout ce que nous voulons, il faut trouver le moyen de coordonner ces actions, pour en faire une pression nationale. En bref, il faut renverser le rapport de forces en notre faveur. C'est le travail immédiat auquel tous les adhérents, militants, responsables de la fédération doivent s'atteler.

Il faut faire vite pour imaginer les formes d'action adaptées pour que dès le début octobre, le bureau fédéral prenne des décisions qui soient suivies d'effets visibles.

Nous avons montré notre cohérence par une volonté commune **de ne pas signer en l'état** et de continuer à négocier. Il s'agit maintenant de manifester notre cohésion pour obtenir des résultats dans cette poursuite de négociations.

SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE

Une remise en cause!

Pour la C.F.D.T., ce qui compte d'abord, ce n'est pas une équation arithmétique de découpage, mais tout simplement de sauver les grands principes du régime minier.

Pourquoi?... Tout simplement parce qu'il est un modèle exemplaire en matière de protection sociale.

La preuve en est faite et cela a été reconnu par tous.

Nous ne ferons pas du nombre de caisses, un préalable.

Notre seule ambition, c'est d'être réaliste, être constructif, agir et proposer un renouveau indispensable.

A travers ces définitions d'orientation générale, il faut surtout éviter des contraintes supplémentaires aux sociétaires, et si restructuration il y a, il ne faut pas que ce soit au détriment du personnel.

Pour ce faire, il faut, à notre avis, aborder les problèmes suivants:

- l'ouverture à l'intérieur de notre régime (une régionalisation par exemple des médecins spécialistes);

- l'ouverture du régime minier; compenser les pertes d'effectif;

- une redistribution de la carte santé (l'esprit a changé, l'accroissement du nombre des retraités, la nouvelle façon de soigner, l'allongement de l'espérance de vie), tout cela est à prendre en compte;

- un meilleur équilibre de la gestion financière, cela est indispensable;

- une meilleure coordination des caisses.

Nous pensons également qu'il faut modifier les comportements, les vieilles habitudes pour que l'intérêt général des affiliés prédomine avant tout.

Nous avons perdu trop de temps, l'attentisme, le conservatisme sont des attitudes mortelles pour la défense de la protection sociale des mineurs.

Il faut savoir aussi que la C.F.D.T. ne pourra jamais admettre des remises en cause fondamentales des droits acquis de ce régime de protection sociale.

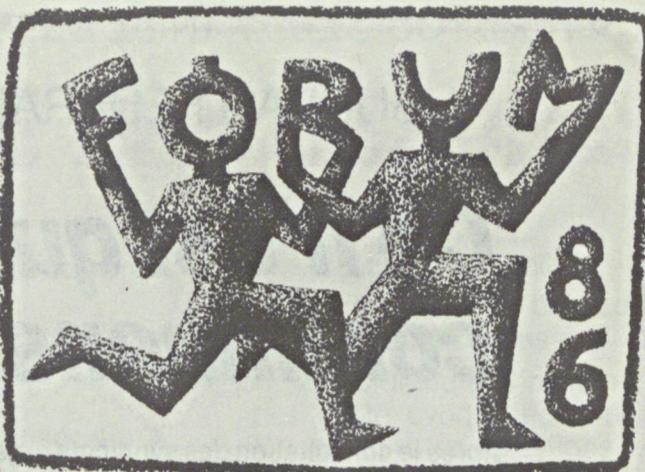
Nous pensons que dans le bassin, la C.F.D.T. n'est pas seule, sur le terrain des propositions constructives, et cela nous apparaît positif pour autant que chacun ait la même volonté d'entreprendre et d'aboutir.

En conclusion, pour la C.F.D.T., il faut:

- la pérennisation et l'amélioration du régime et non la simple adaptation des services administratifs;

- développer et améliorer les services aux affiliés;

- développer et moderniser les œuvres et non simplement rentabiliser celles-ci.



UNE INITIATIVE DE LA C.F.D.T.

FORUM C.E. 86

2^e Forum des comités d'entreprises et des C.H.S.C.T. les 15, 16, 17 et 18 octobre 1986 à Grande Halle de la Villette (porte de Pantin à Paris).

FORUM C.E. pour présenter l'action des militants C.F.D.T. dans les C.E.:

- **des expériences et réalisations des C.E. et C.H.S.C.T.** (stands, expositions, vidéo, communication);
- **des partenaires des C.E.**
 - associations,
 - institutions,
 - commerciaux;
- **des débats, des ateliers;**
- **une expo: sculpture sur métal;**
- **des artistes, une fête.**

Orientations de FORUM C.E. 86: DES C.E. POUR DEMAIN.

Trois thèmes retenus comme axes prioritaires pour orienter l'ensemble des stands et débats:

- **Les C.E. dans une économie sociale**
 - sortie de l'isolement,
 - renforcer les liens avec les partenaires privilégiés: associations, mouvements coopératifs et mutualistes;
- **Les nouvelles technologies: le travail change**
 - la C.F.D.T. sera-t-elle partie prenante de cette évolution ou se fera-t-elle contre nous?
- **la coopération INTER-C.E.**
 - plus d'efficacité;
 - une meilleure utilisation des ressources;
 - solidarité avec les salariés des P.M.E.

DES PROPOSITIONS POUR UNE AUTRE POLITIQUE

L'espoir de la relance charbonnière, né en 1981, a fait long feu. Le processus de récession du bassin minier s'est accéléré dès 1983 avec son lot de fermetures, entraînant 3 000 suppressions d'emplois directs par an dans le bassin Nord-Pas-de-Calais. Parallèlement, l'industrialisation créatrice d'emplois, tant décriée et demandée, reste un leurre, dans une région où des pans entiers de l'industrie disparaissent (construction navale, sidérurgie, textile, etc.).

L'avenir de l'entreprise n'est basé que sur des données économiques et d'équilibres financiers, faisant abstraction des travailleurs et des problèmes sociaux, locaux et régionaux.

La politique menée dans ce sens par le précédent directeur de Charbonnages était rejetée par l'ensemble des partenaires sociaux.

Pour la C.F.D.T., la nomination d'un nouveau directeur, à la tête de CdF, sans lettre de mission, sans orientation en matière de politique charbonnière, n'est pas de nature à créer un optimisme chez les mineurs quant à leur avenir.

En effet, nous pouvons craindre que ce nouveau directeur applique une politique encore plus récessionniste que son prédécesseur, et ce n'est pas faire un compliment à ce dernier!

Pour la C.F.D.T., il semble clair aujourd'hui que l'on s'oriente vers une aggravation de la situation des mines et des mineurs, tant dans le Nord-Pas-de-Calais qu'à Charbonnages de France, avec tous les problèmes sociaux que cela entraîne :

- perte d'emploi;
- aggravation des conditions de travail;
- perte du pouvoir d'achat;
- remise en cause des avantages acquis (S.S.M., statut du mineur).

Et pourtant, tous les experts mondiaux reconnaissent que le

charbon est l'énergie d'avenir la moins chère et dont les réserves sont les plus importantes.

La C.F.D.T. affirme que la France doit prendre toute sa place dans l'industrie charbonnière mondiale pour préparer l'avenir.

La C.F.D.T. l'a déjà affirmé, si la vocation des H.B.N.P.C. est de faire du charbon, il est des secteurs d'activités de l'entreprise liées ou non au charbon qui peuvent être maintenus, voire développés pour peu qu'on le veuille, tels que :

- les centrales électriques, tant dans la fourniture de courant à base de sous-produits ou de produits de récupérations des terrils, que dans le savoir-faire de leur construction en France et dans le monde;

- les ateliers centraux, département qui peut s'ouvrir vers les marchés extérieurs de mécaniques de précisions et de constructions de matériels miniers et de chaudières à charbon ;

- les usines d'agglomération, dans le cadre d'une politique volontariste de repénétration du charbon dans l'industrie, le chauffage collectif et les foyers domestiques ;

- l'immobilier avec l'entretien, la rénovation et la construction ;

- l'informatique, secteur en développement ;

- dans la recherche d'utilisation du charbon, en lien avec le C.E.R.C.H.A.R., Centre de recherche de CdF, etc.

Tout ceci nécessite une autre politique industrielle et sociale basée sur le développement, la modernisation et le dialogue social.

Dans la période actuelle, où le chômage s'aggrave, dans une région qui se désertifie, la C.F.D.T. affirme qu'il existe d'autres solutions que la fermeture pure et simple de l'ensemble de notre entreprise et que celle-ci peut être encore une des bases d'industrialisation créatrice d'emplois dans la région.

C'est dans cet esprit et sur ces bases, que la C.F.D.T. est décidée à mener l'action avec les mineurs et l'ensemble de la population du Nord-Pas-de-Calais.

Lors de son entrevue au Ministère de l'Industrie, la C.F.D.T. a déjà défendu ces positions, elle a en outre demandé :

- que soit revu le contrat EdF-CdF ;
- que soit négocié un plan social d'entreprise apportant des garanties aux mineurs ;
- le développement de la formation sous toutes ses formes et ouvert à tous les mineurs pour ou hors de l'entreprise.

C'est également ces mêmes positions que la C.F.D.T. présentera au nouveau directeur de CdF à qui elle a demandé une entrevue dans les plus brefs délais.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MINEURS DE LORRAINE

PRÉSERVER L'EMPLOI CONSTRUIRE L'AVENIR

Construire l'avenir pour éviter que d'autres ne le détruisent.

Le 13 septembre 1986, la C.F.D.T. a organisé son assemblée générale.

Trois raisons déterminantes l'ont incitée à se réunir.

1. S'organiser. – Devant les lourdes menaces qui pèsent sur les travailleurs, qui ont ou qui n'ont pas de travail dans le bassin houiller lorrain, une seule alternative est possible: s'organiser pour agir.

Nous vivons une époque où chacun considère avoir trouvé sa solution personnelle pour se sortir du marasme existant.

Pourtant, c'est en évitant de regarder autour de soi que cette analyse se fait, car quel est le travailleur qui n'a pas un chômeur dans sa famille, qui peut affirmer que le statut social, les salaires, les avantages en nature, le logement ne vont pas un beau jour fondre sous nos pieds.

Quand tout s'effondre autour de nous, il est bien hardi de penser que l'on ne risque absolument rien. Demain, si nous n'y prenons garde, si nous ne nous organisons pas, nous serons seuls et sans défense.

L'assemblée générale C.F.D.T. du 13 septembre 1986 a été l'occasion de se ressaisir, d'améliorer l'organisation et de repartir unis et déterminés pour la bataille de l'emploi et de l'avenir des travailleurs des houillères du bassin de Lorraine.

2. Parler vrai, proposer juste.

Pour la C.F.D.T., une maison ne peut être solide que si elle est construite sur un terrain solide.

Seule la vérité et la crédibilité sont garantes de solidité dans l'action à mener avec les travailleurs.

La C.F.D.T. refuse de bercer les mineurs d'illusions en leur faisant

croire que tout pourrait aller extrêmement bien si quelques dirigeants le voulaient.

Il est vrai, que le laxisme de certains dirigeants fait que les choses empirent, mais il y a aussi des réalités qui imposent des solutions; nous ne pouvons citer que quelques éléments révélateurs:

– la C.F.D.T. a toujours été seule à condamner la centrale nucléaire de Cattenom, car elle allait condamner une partie de l'écoulement du charbon lorrain. Aujourd'hui, c'est hélas chose faite;

– le prix du charbon d'importation est de 350 F la tonne, le prix de celui de Lorraine: 600 F; les pouvoirs publics qui prônent le libéralisme refusent d'aider le charbon lorrain plus longtemps. Croit-on que sans action, les choses ne vont pas empirer?

Devant ces réalités, la C.F.D.T. a décidé de proposer des solutions aux mineurs, car en réalité des solutions existent.

La C.F.D.T. considère qu'il est encore possible:

– d'écouler du charbon lorrain à EdF si un contrat régional était passé;

– de faire utiliser du charbon par les établissements publics dans les communes et les écoles;

– de développer l'industrialisation du bassin houiller lorrain pour créer des emplois nouveaux pour les jeunes;

– réduire le temps de travail pour que tout le monde puisse avoir du travail.

Mais ces propositions ne peuvent aboutir que si l'on est capable d'imposer collectivement ces orientations et pour cela seule l'action est possible.

3. Garantir les intérêts des travailleurs

Devant la situation actuelle, la tentation patronale ou gouvernementale est grande de diminuer aux travailleurs leurs ressources et leur protection.

Aujourd'hui, on a déjà permis au patron de licencier sans justificatif, de bloquer les salaires.

Demain, dans les Houillères du Bassin de Lorraine, on parlera de revoir les avantages en nature, de supprimer la Sécurité Sociale Minière, de rallonger de nouveau l'âge de départ en retraite, alors que le chômage augmente.

C'est pour éviter de tels abus, que les travailleurs doivent s'organiser.

Les moments difficiles que nous vivons doivent plus que jamais nous unir et nous devons nous organiser.

Pour la C.F.D.T., la défense des travailleurs est vocation. Son action vise à tenir compte de tous les travailleurs, les chômeurs inclus (ce sont souvent nos enfants) et d'être particulièrement vigilants pour les plus défavorisés.

La C.F.D.T. refuse de se bercer d'illusions et quand elle propose de réduire le temps de travail pour créer des emplois, elle sait que cela peut poser d'autres problèmes (heures supplémentaires supprimées, rapports hiérarchiques revus, etc.).

Mais en réalité, qu'est-ce qui est plus important:

– faire croire que tout est possible et finalement laisser les travailleurs se faire débouiller;

– ou prendre les réalités en face et en fonction de cela proposer des solutions crédibles et qui vont dans l'intérêt de tous les travailleurs.

La C.F.D.T. refuse la démagogie et le langage du «y a qu'à».

Elle est déterminée dans son combat de vérité et de proposition qui à tous les coups sera payant pour les travailleurs.

Une bonne couverture sociale, une carte syndicale...

DEUX COUVERTURES VALENT MIEUX QU'UNE!

C'EST PARTI, la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie développe ses services aux salariés. Elle privilégie encore plus ses adhérents, les adhérents des petites et moyennes entreprises.

C'est vrai que dans les petites et moyennes entreprises, vous n'êtes pas gâtés. Qu'il s'agisse de vos droits, de votre protection sociale, c'est souvent la portion congrue.

Alors la F.G.M.M. a choisi de vous couvrir. Mieux, de vous couvrir deux fois.

D'abord, pour vous et les vôtres: la F.G.M.M. offre un contrat en béton, garanti par la Mutualité Française, première fédération mutualiste, 25 millions d'adhérents. Remboursement des frais médicaux, tiers payant (vous permettant de ne pas avancer d'argent en cas d'hospitalisation), indemnités journalières, rente d'invalidité, capital-décès, vous êtes parés.

La F.G.M.M. a décidé de privilégier les adhérents, de

développer les services aux adhérents. En effet, pour nous, à la C.F.D.T., la protection c'est un tout. Le syndicat aujourd'hui, c'est déjà des services aux adhérents: le soutien financier lors des conflits, un service juridique, le journal «La voix des mines et de la métallurgie», une organisation collective dans l'entreprise et le bassin d'emploi.

Maintenant, à vous de jouer, franchissez le pas: comparez les garanties et les cotisations que vous souscrivez individuellement auprès d'une mutuelle ou d'une assurance avec les garanties du contrat collectif de la F.G.M.M.

**Maladie, accident, invalidité, décès...
pour vous et votre famille,
une protection en béton.**

SOMILOR est le nom de la mutuelle gestionnaire du contrat qui vous est proposé. Elle vous offre des garanties concernant ce qu'on appelle communément le petit et le gros risques.

LE PETIT RISQUE

Deux garanties + deux Options:

En matière de petit risque, la C.F.D.T. et SOMILOR vous offrent:

I. Le remboursement des frais médicaux de la famille, en complément de la Sécurité sociale, pour:

- l'hospitalisation médicale ou chirurgicale et la maternité;
- les consultations et visites de médecins, spécialistes...;
- la pharmacie, les analyses, la radiologie, les prothèses, l'orthopédie;
- l'optique (verres et montures);
- le para-médical: soins, kinésithérapie, orthophonie...
- les cures.

II. Le tiers payant dans toute la France en cas d'hospitalisation. Cela veut dire que vous n'aurez pas d'argent à avancer: l'hôpital ou la clinique se fera rembourser directement par la Sécurité sociale et votre mutuelle.

En ce qui concerne la prévention, deux options existent:

1. Le remboursement de la partie non prise en charge par la Sécurité sociale, à l'exception de prestations partielles pour l'optique, les prothèses dentaires et les médicaments les plus faiblement remboursés par la Sécurité sociale (option A).

2. Le remboursement intégral des médicaments faiblement remboursés par la Sécurité sociale plus des remboursements plus importants pour les prothèses dentaires et l'optique (option B), moyennant une cotisation plus élevée.

LE GROS RISQUE

Trois garanties :

En matière de gros risque, la C.F.D.T. et SOMILOR vous offrent:

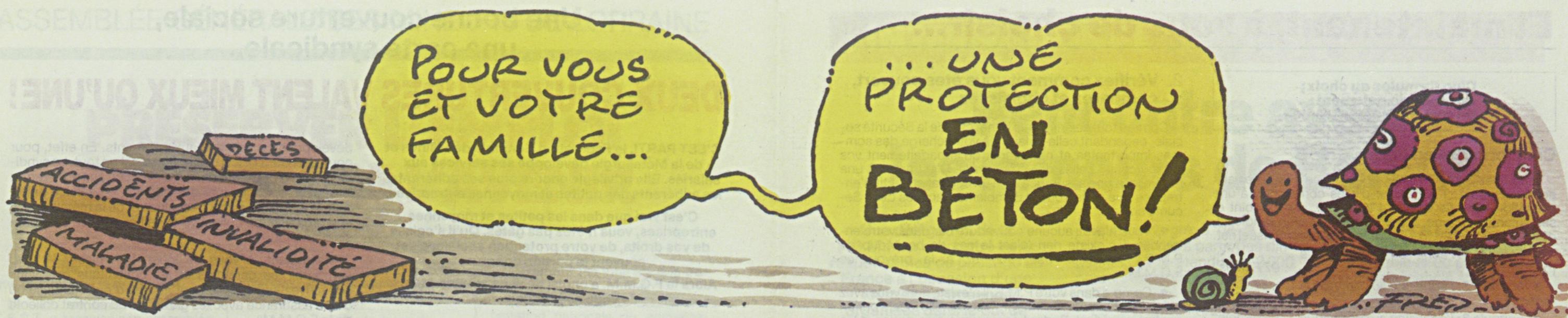
I. Pour tout arrêt de travail dû à une maladie ou à un accident, une indemnité journalière de 50 F par jour à partir du 91^e jour d'arrêt.

Soit un complément mensuel de 1 500 F, venant s'ajouter aux indemnités de la Sécurité sociale (50 % du salaire).

II. Une rente d'invalidité ou une pension d'incapacité:

- de 10 800 F par an (900 F par mois) pour une invalidité de première catégorie;
- de 18 000 F par an (1 500 F par mois) pour une invalidité de 2^e et 3^e catégorie, cette rente venant s'ajouter aux indemnités de la Sécurité sociale.

III. Un capital décès ou invalidité de 50 000 F donnant droit à une allocation obsèques de 2 500 F en cas de décès du conjoint ou d'un enfant à charge.



2 GARANTIES « PETIT RISQUE »

- Remboursement des frais médicaux
- Tiers payant

1 bonne couverture sociale
+ 1 carte syndicale

**2 couvertures
valent mieux qu'une !**

Demandez des explications
aux militants CFDT

5 formules au choix

1 mode de paiement

1 remboursement rapide

FGMM CFDT

le service aux salariés !

3 GARANTIES « GROS RISQUE »

- Indemnité journalière
- Rente invalidité, pension d'incapacité
- Capital décès



Et maintenant, à vous de choisir...

**Cinq formules au choix;
Un mode de paiement;
Un remboursement rapide.**

Cinq formules au choix

Vous avez le choix entre cinq formules, réservées aux adhérents C.F.D.T. Chacune d'elles correspond à une cotisation familiale couvrant le salarié, son conjoint et ses enfants à charge. S'y ajoute la cotisation syndicale, dont le minimum est fixé à 0,75 % du salaire mensuel net.

● Formule 1: l'adhésion au petit risque (option A)	97 F/mois *
● Formule 2: l'adhésion au petit risque (option B)	130 F/mois *
● Formule 3: l'adhésion au gros risque	65 F/mois *
● Formule 4: l'adhésion au gros risque + option A	162 F/mois *
● Formule 5: l'adhésion au gros risque + option B	195 F/mois *

* Tarifs valables jusqu'au 31.12.1987. Attention: si vous retenez une solution qui ne comprend pas le gros risque, vous ne disposez que d'un an, après votre adhésion, pour pouvoir accéder à cette option. Passé ce délai d'un an, vous ne pouvez plus changer de formule.

Un mode de paiement

Il se fait gratuitement par prélèvement automatique, chaque mois, sur votre compte bancaire ou postal. Une part de la somme sert à acquitter le montant de la cotisation prévoyance; l'autre part, celui de la cotisation syndicale.

Un remboursement rapide

La mutuelle SOMILOR garantit la disponibilité des remboursements dans un délai n'excédant pas quatre jours après réception des justificatifs Sécurité sociale.

Le principe est simple: dès réception de ces justificatifs, la mutuelle verse directement, sur votre compte bancaire ou postal, la somme correspondant au montant des remboursements auxquels vous avez droit.

Dès le prélèvement de la première cotisation, le droit aux prestations sociales complémentaires est ouvert.

Et dès que l'adhérent a payé sa cotisation, il reçoit:

– un guide de l'adhérent, contenant une quantité d'informations pratiques, ainsi que l'adresse de la mutuelle à laquelle il devra faire parvenir ses décomptes de sécurité sociale;

– sa carte mutualiste.

A VOUS DE FRANCHIR LE PAS

1. Faites-vous aider

Pour toutes informations complémentaires, demandez à un délégué C.F.D.T. de votre entreprise ou auprès du syndicat C.F.D.T. local. Les militants de la F.G.M.M. ont à leur disposition un bulletin du militant spécial expliquant dans les détails le service de prévoyance dont vous venez de lire la description. Votre syndicat a un dossier pratique complet.

2. Vérifiez comment vous êtes couvert, comparez et choisissez

Comme tout salarié, vous bénéficiez de la Sécurité sociale, cependant celle-ci laisse à votre charge des sommes importantes et ne garantit qu'imparfaitement vos ressources et celles de votre famille. C'est grâce à une mutuelle, à une assurance ou à un contrat collectif d'entreprise que vous pouvez combler les lacunes de la Sécurité sociale.

● Vous n'avez aucune couverture car dans votre entreprise il n'existe rien (c'est le cas de beaucoup de P.M.E.). N'hésitez pas, adhérez à la prévoyance F.G.M.M.

● Comme dans votre P.M.E. il n'existe rien, vous avez adhéré à une mutuelle interprofessionnelle locale par un contrat individuel. Surtout comparez les garanties et les niveaux de cotisations, vous avez très certainement intérêt à bénéficier du **contrat collectif** de la prévoyance F.G.M.M.

● Vous payez une assurance et dans ce cas il est de votre intérêt de choisir le service de prévoyance de la F.G.M.M.

● Si dans votre entreprise il existe un contrat collectif de prévoyance avec participation patronale aux cotisations, vous n'avez aucun intérêt à choisir la prévoyance F.G.M.M. Néanmoins, vérifiez son contenu, votre contrat peut ne couvrir que le gros risque et ne pas vous garantir sur le petit risque. Dans ce cas, regardez les différentes options qu'offre le service prévoyance de la F.G.M.M.

● Vous avez une bonne mutuelle dans votre entreprise (peut-être avec une participation patronale ou du C.E. à son financement); dans ce cas, restez-y. Mais là-aussi, vérifiez, la mutuelle ne couvre en général que le petit risque. Peut-être auriez-vous intérêt à adhérer au gros risque?

Et si vous êtes content des propositions prévoyance de la F.G.M.M., **incitez** vos copains de boulot, vos amis à faire comme vous: **adhérer à la C.F.D.T.**, ils bénéficieront de ses services aux salariés... aux adhérents.

D'autres services seront proposés aux adhérents dans les mois qui viennent. Dès maintenant, nous annonçons:

NOUVEAU

Des services bancaires pour les adhérents C.F.D.T.

La Fédération générale des mines et de la métallurgie (F.G.M.M.-C.F.D.T.) a mis au point avec la Banque centrale des coopératives et des mutuelles (B.C.C.M.) un ensemble de services à l'intention de tous ses adhérents: conseil, crédit, formules d'épargne, carte bleue...

Ce contrat national est actuellement en négociation dans les régions pour son application décentralisée au plus près des salariés. Il sera donc mis en place, notamment des permanences locales où les adhérents, tous les adhérents, pourront bénéficier **gratuitement** du **conseil bancaire**.

Tout sera en place pour janvier 1987.

Rencontre avec les mineurs de Bolivie

Une délégation de la F.G.M.M. a rencontré deux responsables de passage en France à l'occasion d'une tournée européenne organisée dans le but de mieux informer de la situation des travailleurs dans leur pays.

La situation économique du pays est plutôt préoccupante. Le taux de chômage officiel est à 19 %, les syndicalistes l'estiment à 35 %.

Le gouvernement en place se réclame du libéralisme et veut aller à des privatisations y compris dans les mines alors que le secteur public nationalisé représente 68 %.

A travers cela, il cherche en fait à porter un coup qu'il espère décisif à la puissance du mouvement ouvrier dont une force importante est dans les mines.

La combativité ouvrière des Boliviens mérite d'être connue des Occidentaux. Ce ne sont d'ailleurs pas des camarades tristes et désabusés que nous avons rencontrés.

En septembre 1985, à l'appel de la C.O.B. (Confédération ouvrière de Bolivie), une grève de 30 jours a été lancée et suivie bien entendu; contre les mesures gouvernementales mises en place par les nouveaux élus qui conduisaient à une révision à la baisse de toutes les conquêtes sociales par notamment une série de décrets arbitraires entraînant des restrictions considérables au code du travail. Le mouvement a été

jusqu'à une grève de la faim qui, démarrant à partir des dirigeants, s'est étendue à 2000 personnes environ.

Le gouvernement a déclaré l'état de siège, procédé à des emprisonnements de dirigeants syndicaux et d'église pour les éloigner de leurs troupes.

Les mineurs et métallurgistes ont particulièrement bien résisté à ces sanctions. La solidarité des ouvriers et même des paysans s'est développée, hommes et femmes s'y sont mis.

La libération d'une partie des prisonniers est intervenue et des discussions se sont ouvertes à l'issue desquelles le gouvernement a fait quelques promesses qu'il n'a pas tenues.

Mettant tout sur la crise de l'étain, qui représente pour

cette seule substance 68 % des revenus tirés de l'exploitation des mines du pays, il a récemment licencié 14 000 mineurs sur 27 600.

La Fédération des mineurs de Bolivie a fait des propositions précises pour endiguer la situation y compris des coûts inférieurs de production à la tonne, bien conscients que de toute manière ils perdraient quelque chose mais que c'était indispensable.

Ils ont alors « fait passer leurs préoccupations de salaires au second plan ». C'est presque déroutant quand on sait que l'équivalent du SMIC est à 30 dollars (même pas 250 F) et que le salaire pour vivre décemment (ce qui est communément appelé le panier de la ménagère est officiellement évalué au coût de 250 dollars...). Actuellement, l'inflation est retombée



à 180 % ! après avoir atteint des sommets vertigineux.

Ils ont réclamé des négociations pour un plan social d'urgence, un traitement des licenciements car le gouvernement poussait au « volontariat d'officier » en échange de reclassements fantômes bien sûr. 5 000 mineurs ont déjà souscrit à ceci et sont sans rien maintenant. Le Comibol (homologue des Charbonnages de France) réclamait aussi un plan d'aide.

Le plan élaboré par la fédération avec l'aide de techniciens reprenait dans ses propositions des aspects de la cogestion majoritaire ouvrière pratiquée quelques années plus tôt.

Le plan soumis était à deux étages :

- plan transitoire d'un an ;
- plan révisable en fonction du marché mondial.

Pour le moment, les choses en sont à peu près au point zéro après l'arrêt de la marche des mineurs par l'armée à 60 km de la capitale, le 30 août. Des potentialités importantes existent par la richesse du sous-sol de la Bolivie et même si crise de l'étain il y a, après la chute de l'argent il y a quelques années, il reste l'or, le bismuth, l'antimoine...

Tout passe par une diversification efficace qui sauverait la population ouvrière, mais le gouvernement actuel le veut-il ? On reste sceptique quand on sait que, sous la dictature, le budget national consacré aux forces répressives était de 18 % et qu'il représente actuellement 60 %.

Peut-être pas dictateurs les gouvernements actuels, mais irresponsables sûrement.

Les actions de coopération en cours entre la Fédération des mineurs de Bolivie et la F.G.M.M. (transfert de matériel de radiologie pour dépistage et prévention-santé) sont suspendues pour le moment en attendant une « stabilisation » de la situation.

GABEGIE LES MINEURS SCANDALISÉS

L'annonce du rapport de la Cour des Comptes a stupéfait l'ensemble de la corporation minière.

En effet, les 461 millions de francs inutilement dépensés à l'étranger sont un camouflet porté aux mineurs. La C.F.D.T. s'indigne d'une telle légèreté.

Comment peut-on accepter que d'un côté les mineurs fassent des sacrifices pour rendre l'entreprise compétitive et que de l'autre, on gaspille pour des raisons personnelles et aussi pour placer l'entreprise en concurrence avec l'étranger ?

La C.F.D.T. est d'autant plus scandalisée qu'en même temps le gouvernement bloque l'aide européenne de la production de charbon.

Visiblement, c'est une réelle cabale qui est engagée contre la production charbonnière nationale.

Il y a quelques mois, la C.F.D.T. avait dénoncé la campagne de discrédit qui était engagée contre le charbon national.

Aujourd'hui, cette campagne se poursuit.

Pourtant, il faut savoir que la Lorraine produit un des charbons les moins chers d'Europe et que ses réserves sont capables d'assurer une partie de la diversification énergétique nationale indispensable pour une politique énergétique équilibrée et sérieuse.

La C.F.D.T. ne peut accepter cette gabegie où le gaspillage des uns ainsi que les directives de récession charbonnière nationale contrastent scandaleusement avec l'effort et la volonté des mineurs à rendre l'entreprise moderne et compétitive.

Dans les jours qui viennent, la C.F.D.T. profitera des mandats que lui ont confiés les mineurs pour dénoncer cette situation lors des prochains conseils d'administration ainsi qu'au ministère de tutelle.

LE P.A.C. UNE ASSURANCE POUR LA F.G.M.M.

Il n'est pas certain que chaque adhérent, chaque adhérente de la F.G.M.M. soit informé de cette grande invention, le P.A.C.

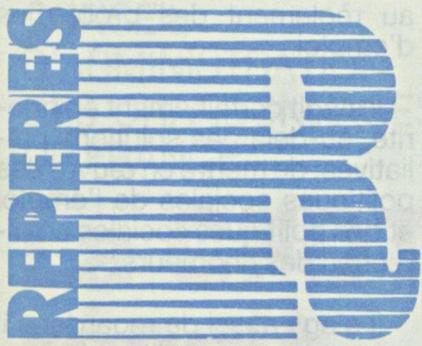
Le Prélèvement Automatique des Cotisations est un moyen qui permet d'assurer les rentrées régulières des cotisations auprès de la section, ou bien du syndicat.

Combien d'adhérents, combien de collecteurs sont aujourd'hui plus disponibles pour échanger, discuter, proposer sur ce qui fait la vie de travail et les problèmes posés, sur la vie syndicale sans toujours discuter longuement sur la monnaie que l'un ou l'autre n'a pas, sur le carnet de chèque resté à la maison, sur le porte-monnaie vide au moment du paiement de la cotisation.

La fin de l'année approche, c'est la période de prendre les décisions nécessaires pour organiser le prélèvement automatique des cotisations afin de commencer dès le 1^{er} janvier 87.

Déjà de nombreux adhérents et adhérentes ont assuré leurs versements par ce moyen ; la F.G.M.M., les syndicats sont assurés de rentrées régulières.

**UNE ASSURANCE POUR LA F.G.M.M.
POUR LES
ADHÉRENTS ET LES ADHÉRENTES
LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR TOUS**



LES PRIX

● **L'augmentation des prix à la consommation** a été de + 0,2 % au mois de mai, de + 0,3 % au mois de juin et de + 0,1 % au mois de juillet. Depuis le début de l'année, la hausse des prix est de 1,1 % (+ 2 % en un an).

Ce sont les prix des services qui ont augmenté le plus rapidement: + 4,3 % en un an (+ 0,5 % en juillet). L'alimentation et les boissons ont augmenté de 2,4 % en un an (+ 0,4 % en juillet). Les prix des produits manufacturés n'ont augmenté que faiblement: + 0,2 % en un an (ils ont baissé de - 0,3 % en juillet).

En juillet, le différentiel d'inflation entre la France et l'Allemagne a été de 2,6 points au désavantage de la France; en effet, le glissement annuel des prix en Allemagne est de - 0,5 %.

LES SALAIRES

● **Salaire horaire ouvrier au 2^e trimestre 1986**

Au cours du 2^e trimestre 1986, le salaire horaire ouvrier en France a progressé de 1,1 %. Depuis le début de l'année, il a progressé de 2 %. Il avait augmenté de + 5,3 % en 1985.

● **Smic.** Le montant horaire du Smic est passé à 26,92 F au 1^{er} juillet 1986. Le Smic mensuel (base 169 heures) se monte à 4 549,48 F (3 846,58 F net).

Le Smic a augmenté de 1,2 % par rapport à son niveau du 1^{er} juin 1986; en un an, le Smic a progressé de 3,4 %.

● **Minimum garanti.** Comme le Smic, le minimum garanti a augmenté, il est passé à 14,04 F au 1^{er} juillet 1986 (il était à 13,72 F au 1^{er} juillet 1985).

L'EMPLOI

● **Demandes d'emploi en fin de mois.** Au cours de juillet 1986, elles ont augmenté de + 0,7 % pour s'établir à 2 474 000. Depuis le début de l'année, elles ont enregistré une hausse de + 6,5 % et de + 2,5 % en un an.

● **Offres d'emploi en fin de mois.** En juillet 1986, elles ont stagné à 51 000. Depuis le mois de janvier, elles ont progressé de + 10,6 %.

● Le chiffre de 2 474 000 demandeurs d'emploi (inscrits à l'A.N.P.E.) à la fin du mois de juillet constitue un record absolu. En un an, c'est une augmentation de 2,5 % et quelque 60 100 demandeurs d'emploi en plus. Le taux de chômage (chômeurs/population active) passe ainsi à 10,5 %. Les jeunes femmes de moins de 25 ans sont les premières victimes du chômage avec un taux supérieur à 25 %.

● **Si l'on examine les demandes d'emploi enregistrées au cours du mois de juillet 1986 selon la raison de leur dépôt,** on remarque la forte hausse des «fins de contrats à durée déterminée» qui s'élèvent à 133 155, c'est une hausse de + 24,1 % en un mois (+ 19 % sur un an). Les «démissions» s'établissent à 21 266, c'est une hausse de 12,8 % en un mois (2,2 % sur un an). Les «fins de mission d'intérim» au nombre de 15 378 ont enregistré une hausse de 12 % en un mois (+ 6,7 % sur un an).

Les «licenciements pour cause économique» chiffrés quant à eux à 51 061 ont augmenté de 12 % (+ 1,5 % en un an) et enfin les «autres licenciements» au nombre de 29 576 sont en augmentation de 10,1 % (8,7 % en un an).

Sur l'ensemble, il s'agit dans 100 677 cas d'une première entrée.

● **Concernant les caractéristiques du chômage,** on peut noter une progression du chômage des femmes. Elles étaient 1 234 700 en juillet 1986, ce chiffre traduisant une hausse de 2,1 % en un mois et 5,1 % en un an.

L'augmentation récente du chômage épargne les hommes, ils étaient 1 239 300 demandeurs d'emploi en juillet, soit une hausse de 0,7 % en un mois, mais le chiffre n'a pas augmenté sur une année.

● **Sur une année, on enregistre une progression du chômage des adultes.** En effet, la situation des chômeurs de 25-49 ans s'aggrave (+ 10,6 %) alors que les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont en baisse de 3,3 %, la baisse est plus forte pour les chômeurs de 50 ans et plus (- 7,3 %).

● **L'évolution récente des effectifs occupés dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles** marque une stabilité au cours du second trimestre 1986. Sur un an (juillet 1985-juillet 1986), l'économie française n'aurait ni gagné ni perdu d'emplois. Sur l'ensemble de 1986, l'I.N.S.E.E. prévoit une diminution de quelque 70 000 emplois dont 40 000 salariés.

● **Les licenciements économiques** sont en hausse. En juin 1986, 34 300 salariés ont été licenciés pour motif économique (+ 16,7 % en un mois,

—4,2 % en un an). En données corrigées des variations saisonnières, le nombre des salariés licenciés est de 33 900 (+ 9,4 % en un mois, —3,7 % en un an). Cependant, depuis le début de l'année, 195 800 salariés ont été licenciés ; ce chiffre traduit une baisse de —13,9 % pour la même période de 1985.

L'accumulation d'autant de chiffres recouvre des réalités bien souvent difficiles (1 118 100 chômeurs non indemnisés en décembre 1984).



Le traitement social du chômage a-t-il fait long feu ? On peut s'interroger. En tous cas, le ministre des affaires sociales et de l'emploi s'évertue à faire croire aux salariés qu'il faudra bien s'habituer à connaître un nombre de chômeurs important, après avoir tenté de leur faire croire que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement allait créer des emplois.

Nul doute qu'il n'y a pas aujourd'hui de solution miracle

au règlement des problèmes d'emploi.

Il s'agit certainement en priorité, au-delà des solutions palliatives, de mettre en œuvre des politiques sociales de l'emploi et des politiques sociales en direction des chômeurs.

Il s'agit aussi de regarder s'il existe des possibilités de faire émerger de nouvelles activités, de nouveaux emplois.

Il existe encore aujourd'hui des besoins non satisfaits, le développement d'activités socialement utiles devraient constituer un gisement d'emplois certains.

Encore faut-il se poser la question de la rentabilité des activités et donc du financement et de la pérennité des emplois qu'elles créeraient.

D'une autre manière, les petites entreprises, l'artisanat pourraient créer des emplois (dans les garages, une étude patronale montre qu'il y aurait 25 000 emplois à créer), seulement voilà, des freins à la création de ces emplois existent, un des premiers obstacles sans doute, les tâches administratives, des réponses sont à rechercher et à trouver.

Il n'en demeure pas moins que plus généralement et même s'il existe des potentialités d'emplois, en admettant que ceux-ci se créent, la question du chômage reste posée, il est douteux en effet que les créations d'emplois ainsi réalisées soient en nombre suffisant et que ces emplois soient pérennisés.

Nul doute que les réponses apportées aux problèmes de l'emploi, si elles sont recherchées à l'échelle de l'Hexagone, ne seront que limitées en effet plus largement.

Les questions auxquelles nous sommes affrontés sont celles de la croissance, de la compétitivité, des gains de productivité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CHARBONNAGES DE FRANCE

La CFDT réagit

Lors du conseil d'administration de Charbonnages de France, la C.F.D.T. a réagi vivement contre les orientations sociales et économiques que prend actuellement l'entreprise.

Le représentant parrainé par la C.F.D.T. a réagi plus particulièrement sur :

- l'incohérence de la politique sociale, qui vise plus à diminuer proportionnellement les effectifs plutôt qu'à considérer en premier lieu le facteur économique. Ceci est plus particulièrement vrai actuellement pour les ateliers du Jour, qui, tout en étant compétitifs sur le marché, subissent une politique de liquidation totale sous prétexte de dégraissage au maximum les effectifs ;

- les conséquences perverses de la restructuration qui encouragent les unités d'exploitation, sous le couvert d'autonomie, de passer des commandes à des services extérieurs à l'entreprise, alors que ceux-ci sont opérationnels et souvent moins chers. Ceci avec l'arrière-pensée de liquider certains services ;

- la nouvelle phase de la politique sociale de l'entreprise qui n'hésite plus à procéder à des licenciements pour des personnes actuellement en maladie, suite le plus souvent, à des accidents de travail ;

- les suites données au contrat avec EDF, seul élément permettant à l'entreprise de garantir l'avenir de son court terme.

La C.F.D.T., hélas, reste sur sa faim quant aux réponses qui lui ont été faites. Le manque de précision, tant de la direction de CdF que des pouvoirs publics, peut laisser penser que le charbon pourrait être le grand sacrifié de la politique énergétique de la France.

Pour la C.F.D.T., il est évident que les seuls réels garants de l'avenir seront les travailleurs eux-mêmes et que ce n'est que par leur action qu'il sera possible d'infléchir des comportements anti-sociaux et anti-charbonniers.



Pierre ROBERT a quitté le Secrétariat National

Pierre était arrivé au Secrétariat National en 1979, porteur, déjà, d'une grande expérience syndicale.

Adhérent à notre organisation depuis 1948, il avait été membre du conseil fédéral et de la commission exécutive depuis 1974 et président de la fédération à partir de 1977.

Pendant les sept années qu'il a passé au secrétariat national, Pierre a plus particulièrement suivi la branche sidérurgie, son secteur professionnel, mais il a aussi utilisé ses grandes capacités d'écoute, de réflexion et de synthèse à traduire en pratique syndicale les droits nouveaux et en particulier le droit d'expression.

Ceux qui ont connu Pierre, savent, et se rappelleront toujours la rigueur et l'honnêteté intellectuelle de l'homme, qui en toutes circonstances, forçaient le respect.

Merci Pierre pour ce que tu as fait pendant près de 40 ans de ta vie, pour les causes que tu savais justes, pour la classe ouvrière, pour notre fédération, pour la C.F.D.T.

Nous te souhaitons tous « Bon vent » pour ta retraite, que ce « bon vent » gonfle de notre amitié la voile qui te permettra de silloner la mer normande qui t'est chère au cœur.



Marie-Annick GARAUD arrive au Secrétariat National

Membre du Bureau fédéral depuis le congrès du Creusot, Marie-Annick vient d'être élue par celui-ci Secrétaire nationale.

Agée de 33 ans, Marie-Annick était jusqu'alors salariée des Fonderies Huard, où elle était déléguée syndicale et secrétaire du C.E.

Elle assumait également les responsabilités de secrétaire de l'Union locale de Chateaubriand et de membre de la commission exécutive de l'Union Mines-Métaux de Nantes.

Sa connaissance de l'entreprise, du terrain, son expérience syndicale tant professionnelle qu'interprofessionnelle, ajoutées à ses qualités personnelles font de Marie-Annick une Secrétaire nationale précieuse pour la fédération.



■ SOLMER

Elections C.E.

1^{er} collège

- C.F.D.T.	546 voix	(38,36 %)	2 élus
- C.G.T.	632 voix	(44,41 %)	3 élus
- C.F.T.C.	63 voix	(4,42 %)	-
- F.O.	182 voix	(12,78 %)	-

2^{er} collège

- C.F.D.T.	861 voix	(47,80 %)	3 élus
- C.G.T.	338 voix	(18,76 %)	1 élus
- C.F.T.C.	64 voix	(3,55 %)	-
- C.G.C.	277 voix	(15,38 %)	1 élus
- F.O.	261 voix	(14,49 %)	1 élus

3^{er} collège

- C.G.C.	165 voix	1 élus
----------	----------	--------

Tous collèges confondus

- C.F.D.T.	1404 voix	(41,51 %)	+ 1,8 %
- C.G.T.	970 voix	(28,62 %)	+ 2,6 %
- C.F.T.C.	127 voix	(3,74 %)	- 1,76 %
- F.O.	440 voix	(13,07 %)	- 2,64 %
- C.G.C.	442 voix	(15,04 %)	-

■ ORIS-INDUSTRIE

Cette entreprise est une nouvelle filiale du C.E.A et c'était la première fois que se déroulaient des élections D.P. Comme au C.E.A., comme à la COGEMA, tout comme dans l'ensemble du groupe C.E.A., les travailleurs de ORIS-INDUSTRIE ont placé la C.F.D.T. à la première place.

1^{er} collège

- C.F.D.T.	44 voix	(31,4 %)
- C.G.T.	45 voix	(33,1 %)
- F.O.	38 voix	(27,8 %)
- C.G.C.	8 voix	(5,8 %)

2^{er} collège

- C.F.D.T.	102 voix	(40,8 %)
- C.G.T.	58 voix	(23 %)
- F.O.	36 voix	(14,6 %)
- C.G.C.	45 voix	(17,9 %)

Tous collèges confondus

- C.F.D.T.	37,3 %	6 élus
- C.G.T.	26,60 %	3 élus
- F.O.	19,30 %	2 élus
- C.G.C.	13,60 %	1 élus

■ R.T.C. COMPELEC (Caen)

Elections D.P.

1^{er} collège

- C.F.D.T.	381 voix	86,40 %	(+ 1,9 %)
- C.F.T.C.	60 voix	13,60 %	(- 1,9 %)

2^{er} collège

- C.F.D.T.	233 voix	85 %	(+ 7,5 %)
- C.F.T.C.	41 voix	15 %	(- 7,5 %)

Tous collèges confondus

- C.F.D.T.	85,9 %	(+ 4 %)	10 élus	(+ 2)
- C.F.T.C.	14,1 %	(- 4 %)	-	(- 2)

■ LANDIS et GYR (Montluçon)

Elections C.E.

1^{er} collège

- C.F.D.T.	485 voix	60,2 %	(+ 8,1 %)	4 élus	(+ 1)
- C.G.T.	320 voix	39,8 %	(- 8,1 %)	2 élus	(- 1)

2^{er} collège

- C.F.D.T.	177 voix	100 %	(+ 15,6 %)	1 élus
- C.G.T.	-	-	(- 15,6 %)	-

La C.F.D.T. totalise 67,41 % des suffrages exprimés contre 32,59 % à la C.G.T. En dix ans, la C.F.D.T. a progressé de plus de 30 % au détriment de la C.G.T.

■ EURODIF (Le tricastin)

Elections D.P.

1^{er} collège

- C.F.D.T.	183 voix	37,8 %	(+ 5,60 %)
- C.G.T.	104 voix	21,5 %	
- F.O.	77 voix	15,8 %	(- 5,37 %)
- Autonomes	120 voix	24,7 %	(- 0,92 %)

2^{er} collège

- C.F.D.T.	74 voix	23,40 %	(+ 1,49 %)
- F.O.	49 voix	15,42 %	(- 3,53 %)
- C.G.C.	132 voix	41,70 %	(+ 0,20 %)
- Autonomes	62 voix	19,50 %	(+ 1,85 %)

Tous collèges confondus

- C.F.D.T.	257 voix	32,15 %	(+ 4,26 %)	8 élus
- C.G.T.	104 voix	12,96 %	(+ 0,96 %)	2 élus
- F.O.	126 voix	15,71 %	(- 4,58 %)	2 élus
- C.G.C.	132 voix	16,49 %	(- 1,04 %)	4 élus
- Autonomes	182 voix	22,69 %	(+ 0,40 %)	4 élus

■ GROUPE C.E.A. Commissariat à l'Energie Atomique

FORTE PROGRESSION DE LA C.F.D.T.

EN 1986

Les résultats de l'ensemble des élections C.E. concernant tant la maison-mère, le C.E.A., que ses principales filiales (COGEMA, CISI, Technicatom, SFEC, STMI, EURODIF, INTERCONTROLE, SICN, ORIS) montrent une forte progression de la C.F.D.T. Cette progression lui permet de conforter sa place de première organisation du groupe.

Exprimés: 24 927 voix.

- C.F.D.T.:	7 169 voix, soit 28,8 %
- C.G.C.:	4 917 voix, soit 19,9 %
- F.O.:	4 663 voix, soit 18,9 %
- C.G.T.:	4 295 voix, soit 17,4 %
- Autonomes:	2 426 voix, soit 9,8 %
- C.F.T.C.:	1 206 voix, soit 4,8 %

Par rapport aux élections des administrateurs salariés (électorat identique) qui se sont déroulées en 1984, ces résultats font apparaître:

- une progression de la C.F.D.T. de + 3,2 % de F.O. de + 1 % des Autonomes de + 0,7 %
- Une stabilité de la C.G.T.
- une baisse de la C.G.C. de - 3,5 % de la C.F.T.C. de - 1,8 %

L'Union fédérale des syndicats du nucléaire se félicite de ses résultats et indique qu'elle poursuivra sa action pour l'emploi.

Sommaire

- L'Union fédérale des Mineurs reçue au ministère de l'Industrie 2
- Bureau fédéral du 10 septembre 3
- Sécurité sociale minière 4
- Pour l'emploi dans le Nord-Pas-de-Calais 5
- Assemblée générale des mineurs de Lorraine 6
- Une bonne couverture sociale, une carte syndicale 7
- Pour vous et votre famille... une protection en béton 8-9
- Et maintenant à vous de choisir 10
- Rencontre avec les mineurs de Bolivie 11
- Les mineurs scandalisés 12
- Repères 13-14
- Conseil d'administration des Charbonnages de France 15
- L'écho des urnes 16